

## Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 13 juin 2016, à 19 heures, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, les conseillères Suzie Domingue, Laurie Soulard, Linda Morin et les conseillers Patrick Morin et Louis Proulx.

Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Monsieur Ghislain Brunet est arrivé au point 11 de l'ordre du jour à 20 heures.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2016-06-106

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016;
4. Approbation des comptes :
  - Liste des chèques au montant de 157 185,14 \$;
  - Liste des salaires au montant de 42 001,46 \$;
5. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2016;
6. Période de questions;
7. Appui à la Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac;
8. Vente de terrain à monsieur Benny Morin et madame Audrica Bélanger;
9. Offre de service : Système d'alerte et de notification à la population;
10. Demande à la CPTAQ – Madame Huguette Chamberland;
11. Adoption du schéma d'aménagement et de développement – version 4;
12. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
13. Soumission pour l'installation d'un pylône avec écran numérique;
14. Travaux pour le remplacement de la conduite maîtresse de saumure au Centre Joachim-Tremblay;
15. Travaux de réfection de la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest, de l'avenue du Curé-Tremblay et de la 1<sup>re</sup> Rue Est;
16. Congrès FQM;
17. Marge de crédit temporaire pour les travaux de réfection des rues et du Centre Joachim-Tremblay
18. Travaux 10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> Rang Ouest de Macamic;
19. Demande à la CPTAQ – Monsieur Ronald Lefebvre;
20. Course de boîtes à savon le 3 juillet 2016;
21. Demande de subvention au Fonds Chantier-Québec pour la conduite d'aqueduc au Centre Saint-Jean;
22. Rapport des comités;
23. Questions diverses :
  - a) Demande du Club de patinage artistique (Claude N. Morin);
  - b) Parc de vélo et patins à roulettes (Patrick Morin);
  - c) Réparation Grand Héron (Claude N. Morin);

- 24. Période de questions;
- 25. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 7, 23a), 23b) et 23c) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

**2016-06-107**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2016**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance du 9 mai 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**2016-06-108**

**4. APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des comptes au montant de 157 185,14 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 42 001,46 \$;

Adoptée à l'unanimité.

**5. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2016**

Le directeur général donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2016.

**6. Période de questions**

Messieurs Claude Bélanger et Florian Bélanger demandent à la Ville la possibilité de fermer une partie d'une rue, soit la 9<sup>e</sup> Avenue Ouest à la 1<sup>re</sup> Rue Ouest (à l'arrière de l'église) le 3 juillet 2016 pour une activité de course de boîtes à savon.

Monsieur Florian Bélanger informe les membres du conseil qu'il va y avoir une activité de bicyclettes de 44 kilomètres quelques samedis du mois de juillet et d'août si la température le permet.

Monsieur le maire se retire de cette discussion, car il y aurait conflit d'intérêts.

2016-06-109

8. **VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR BENNY MORIN ET MADAME AUDRICA BÉLANGER**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic vend à monsieur Benny Morin et madame Audrica Bélanger un terrain portant le numéro de lot 5 908 811 du cadastre du Québec, au prix de 2 000 \$ plus taxes;

QUE : Les frais de cadastre rattachés à ce lot soient à la charge de l'acheteur au montant de 1 208,33 \$ plus taxes;

QUE : Le maire, Claude N. Morin et le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-110

9. **OFFRE DE SERVICE : SYSTÈME D'ALERTE ET DE NOTIFICATION À LA POPULATION**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte l'offre de service de Telmatik pour un système d'alerte et de notification à la population au tarif suivant :

**TARIFICATION**

Tarifification pour service illimité

- ◆ Période de gratuité jusqu'au 31 décembre 2016
- ◆ Tarifification pour 2017-2018-2019

Type de frais	Inclus	Coût
Frais unique d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Configuration initiale personnalisée</li> <li>➤ Importation des données (Canada 411)</li> <li>➤ Chargé de projet dédié</li> </ul>	110 \$
Tarif annuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Alertes et notifications illimitées</li> <li>➤ Support du centre d'assistance 24/7</li> </ul>	2 350 \$/annuel ou 195,83 \$/mensuel
Optionnel	Publipostage	À discuter

À ces prix s'ajoutent les taxes applicables.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Macamic les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-111

10. **DEMANDE À LA CPTAQ – MADAME HUGUETTE CHAMBERLAND**

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que cette demande ne causerait aucun préjudice à l'agriculture;

Considérant que la demande vise l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 591 313 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 287,3 mètres carrés;

Considérant que le terrain visé est dans une zone où il existe déjà la résidence ainsi que des bâtiments secondaires qui bénéficient des droits acquis selon le rôle d'évaluation avec une date de construction de 1918;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Louis Gélinas pour madame Huguette Chamberland du lot 5 591 313 du cadastre du Québec.

QUE : Cette résolution abroge et remplace la résolution No 2016-02-028 adoptée le 8 février 2016.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-112

11. **ADOPTION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le schéma d'aménagement et de développement version 4 tel que présenté par la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-113

12. **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local permet de contribuer au financement de projets d'entretien réalisés par les municipalités sur leur réseau depuis 1993;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a revu le contenu du formulaire Annexe A du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

ATTENDU QUE cette modification a pour effet d'exclure les dépenses d'entretien hivernales;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 147 181 \$ à notre municipalité pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE la modification de l'Annexe A n'a pas pour incidence de réduire le montant total de la subvention, PAR CONTRE, du 147 181 \$ reçu annuellement, plus de 75 400 \$ sont utilisés pour l'entretien des chemins d'hiver sur les 73,955 kilomètres de routes locales de la municipalité, mais que nous investissons plus de 250 000 \$ en moyenne par année sur notre réseau routier;

ATTENDU QUE la subvention annuelle n'a pas été indexée depuis 1993 et que cet état de fait a été dénoncé par la Fédération québécoise des municipalités par voie de communiqués les 25 février 2016 et 17 mars 2016, demandant du même souffle une bonification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande au ministère des Transports de rétablir la situation en ce qui concerne les frais pour l'entretien des chemins d'hiver afin qu'ils puissent être remboursables par le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-114

13. **SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UN PYLÔNE AVEC ÉCRAN NUMÉRIQUE**

Soumission reçue :

Libertévision inc.                      50 095,76 \$ taxes incluses

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de Libertévision inc. au montant de 50 095,76 \$ taxes incluses pour l'achat et l'installation d'un pylône avec écran numérique;

QUE : La Ville de Macamic décrète les travaux pour l'installation de l'enseigne;

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt ou le directeur général adjoint, Guillaume Ratelle soient autorisés à signer tous les documents requis pour l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-115

14. **TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE MAÎTRESSE DE SAUMURE AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Suite à l'approbation du règlement d'emprunt No 16-218 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Ville de Macamic décrète les travaux de remplacement de la conduite maîtresse de saumure au Centre Joachim-Tremblay.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-116

15. **TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 6<sup>E</sup> AVENUE OUEST, DE L'AVENUE DU CURÉ-TREMBLAY ET DE LA 1<sup>RE</sup> RUE EST**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Suite à l'approbation du règlement d'emprunt No 16-217 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Ville de Macamic décrète les travaux de réfection de la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest, de l'avenue du Curé-Tremblay et de la 1<sup>re</sup> Rue Est.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-117

16. **CONGRÈS FQM**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le maire, Claude N. Morin et la conseillère Linda Morin soient autorisés à assister aux assises du Congrès de la FQM les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016 à Québec.

QUE : Les dépenses seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-118

17. **MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES ET DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Dans l'attente du financement des règlements d'emprunt Nos 16-217 et 16-218, la Ville de Macamic procède à l'ouverture d'une marge de crédit temporaire d'un montant de 1 000 000 \$ afin d'acquitter le coût des travaux de ces deux (2) projets.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt ou le directeur général adjoint, Guillaume Ratelle sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-119

18. **TRAVAUX 10<sup>E</sup>-ET-1<sup>ER</sup> RANG OUEST DE MACAMIC**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Les travaux suivants soient effectués sur le 10<sup>e</sup>-et-1<sup>e</sup> rang Ouest de Macamic :

- Coupe des branches dans les fossés (en 2016);
- Envoyer la bordure du chemin dans le fossé (en 2017);
- Creusage du fossé (en 2017);
- Installation d'une membrane géotextile et rechargement de 8 pouces (en 2017 sur règlement d'emprunt).

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-120

19. **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR RONALD LEFEBVRE**

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux;

Considérant que cette demande ne causerait aucun préjudice à l'agriculture étant donné la présence de roche et de boisé;

Considérant que la demande vise l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 049 066 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 000 mètres carrés;

Considérant que le terrain visé est dans une zone où il existe déjà plusieurs résidences;

Considérant que la municipalité bénéficierait de ce projet avec l'implantation d'une nouvelle construction;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Martin Lefebvre pour monsieur Ronald Lefebvre du lot 4 049 066 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-121

20. **COURSE DE BOÎTES À SAVON LE 3 JUILLET 2016**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la fermeture de la 9<sup>e</sup> Avenue Ouest jusqu'à la 1<sup>re</sup> Rue Ouest (à l'arrière de l'église) le 3 juillet 2016 de 12 h 30 à 18 h à l'occasion de la course de boîtes à savon.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-122

21. **DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS CHANTIER-QUÉBEC POUR LA CONDUITE D'AQUEDUC AU CENTRE SAINT-JEAN**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QU' : Une demande de subvention soit faite au fonds Chantier-Québec pour la conduite d'aqueduc au Centre Saint-Jean.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt ou le directeur des travaux publics Guillaume Ratelle soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

22. **Rapport des comités**

Le maire Claude N. Morin, les conseillers Ghislain Brunet, Patrick Morin, Louis Proulx et les conseillères Suzie Domingue, Laurie Soulard et Linda Morin font rapport de leur comité respectif.

24. **Période de questions**

Aucune question.

**2016-06-123**

25. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Louis Proulx et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 30.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Claude N. Morin  
Maire